

1 Parlez avec votre enfant de ses activités sur la Toile



Dialoguez avec lui sur ses centres d'intérêt et les vôtres, créez un partage familial autour des usages de l'Internet. Vos enfants doivent vous sentir présents. La place d'un ordinateur se trouve dans une pièce commune de la famille. Vous devez proscrire l'utilisation d'ordinateur portable par vos enfants isolés dans leurs chambres.

le chiffre 69 %...

... des adolescents pensent que leurs activités sur Internet n'intéressent pas leurs parents.

2 Activez le logiciel de contrôle parental de votre fournisseur d'accès à Internet



Il est gratuit et régulièrement évalué par des experts indépendants. Contrôlez la durée et la fréquence d'utilisation de l'ordinateur. Il ne remplace pas pour autant la vigilance des parents.

Sachez que les adresses des sites visités sont enregistrées dans l'historique de votre navigateur, vous pouvez y accéder en utilisant la commande CTRL + H.

le chiffre 90 %...

... des enfants ont été confrontés au moins une fois à des contenus choquants, violents ou à caractère pornographique sur internet.

3 Vérifiez que le jeu vidéo ou en ligne est adapté à l'âge de l'enfant ou de l'adolescent

Grâce au pictogramme identifiant sur le boîtier du jeu l'âge minimum d'utilisation. Faites bien attention au signe porté sur le logo
Exemple : PEGI, +12 : jeux pour les plus de 12 ans



le chiffre 2 à 3 %...

... des joueurs de jeux en ligne présentent des comportements d'addiction, c'est-à-dire de rupture durable et profonde avec l'environnement familial et social.

Une majorité de jeux donne la possibilité d'acheter des accessoires ou options par l'envoi de SMS (alors vérifiez vos factures).

4 Consultez les pages d'information sur les risques présents sur le Net



Dans les rubriques « protection de l'enfant » sur le site portail de votre fournisseur d'accès à l'Internet, sur les sites.

Devenez curieux et documentez vous :

<http://www.surfez-intelligent.gouv.fr>

<http://www.e-enfance.org/>

<http://www.internetsanscrainte.fr/>

<http://www.danger-sante.org/category/danger-internet/>

<http://www.foruminternet.org>

<http://www.securite-informatique.gouv.fr>

le chiffre 93 %...

... des parents souhaitent disposer d'informations facilement accessibles et compréhensibles sur le sujet.

5 Signalez les contenus illicites

Que ce soit un site internet, un blog, un e-mail, une photo, etc... connectez-vous sur :

<http://internet-signalement.gouv.fr>

Ce site est géré par les services de Police et de Gendarmerie.

Par ailleurs, signalez à votre fournisseur d'accès à Internet, dans le cas où la fonctionnalité est offerte, tout site, non approprié aux enfants ou adolescents, qui ne serait pas filtré. Si vous le jugez utile, n'hésitez pas à vous rapprocher de la brigade de Gendarmerie ou du commissariat de Police le plus proche.



le chiffre 2 à 3 %... plusieurs millions...

... d'images pédopornographiques circulent en permanence sur le web.

6 Ne communiquez pas votre mot de passe

Les codes utilisateurs et mots de passe des blogs et messageries sont personnels. La question et la réponse en cas d'oubli du mot de passe ne doivent pas avoir de lien avec les informations vous concernant.

Un usurpateur peut diffuser des informations erronées pouvant nuire à votre enfant.



le chiffre 60 %...

... des internautes utilisent leur date de naissance pour composer leur mot de passe.

7 Les réseaux sociaux



Activez l'enregistrement des conversations (exemple sur MSN). Pensez à limiter le nombre de contacts habilités à consulter les éléments (textes, photos, vidéos) que vous diffusez.

Dans le doute, mieux vaut rejeter un contact. Ne divulguez pas d'informations personnelles (adresse, téléphone, etc...). L'accord des deux parents est nécessaire pour publier la photo d'un mineur. Soyez prêt(e) à la retirer si on vous le demande.

N'offrez pas la moindre chance de susciter chez un pervers l'envie de s'intéresser à votre vie ou à votre famille.

le chiffre 566 %...

... c'est l'augmentation du temps passé par les internautes sur les réseaux sociaux entre 2008 et 2009.

8 Le droit à l'image

Toute personne, quels que soient sa notoriété et son âge, dispose d'un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite et peut s'opposer à sa reproduction et à sa diffusion sans son autorisation (article 9 du code civil).

La diffusion de photos est de plus en plus facilitée par l'évolution des technologies (exemple : téléphone portable).



le chiffre 84 %...

... des internautes ne contrôlent pas l'image et les informations diffusées à leur sujet sur internet.



C'est arrivé dans l'Aude

Deux amies conversent sur internet par webcam, l'une d'elle enregistre la vidéo de la conversation. Au cours de la discussion l'autre jeune fille essaye un maillot de bain. Quelque temps plus tard, après une dispute, la vidéo est diffusée sur un blog. Plusieurs internautes la consultent et cette vidéo finit par être diffusée en boucle sur plusieurs sites internet. Il devient alors impossible de la supprimer...

Un pervers consulte l'espace perso d'un mineur. Il consulte les contacts de l'enfant et lui transmet une invitation de discussion avec un pseudo quasiment similaire à l'un des contacts. Le pervers explique être le véritable contact mais avoir créé un nouveau pseudo. L'enfant accepte le contact ainsi que le rendez-vous qui suivra...

Un jeune homme fête la fin de ses études, l'un de ses amis prend des photos qu'il diffuse sur un réseau social. Trois mois plus tard le jeune homme se présente à un entretien d'embauche pour un poste de commercial. Le directeur des ressources humaines lui présente la photo diffusée sur le net et refuse d'embaucher ce dernier au motif que son image pourrait nuire à la société...

Sur un site de discussion en ligne, une jeune fille accepte un contact. Ce contact par le biais d'un logiciel adéquat parvient à obtenir un accès total à l'ordinateur de la jeune fille. Il est capable dès lors, de contrôler la webcam et d'avoir accès aux documents présents sur l'ordinateur...



PREFECTURE DE L'AUDE



8 conseils pour protéger vos enfants sur Internet

Grands consommateurs d'internet, **96 % des adolescents naviguent quotidiennement sur la toile** qu'ils manient le plus souvent avec beaucoup de dextérité. S'ils séjournent en moyenne annuelle **900 heures** sur les bancs de l'école, le volume horaire passé devant un écran d'ordinateur avoisine pour eux les **1200 heures**.

Si internet constitue un magnifique outil de connaissance et d'ouverture sur le monde extérieur, il **comporte de nombreux dangers** liés entre autres à des phénomènes de dépendance excessive ou à l'existence de pratiques malveillantes, à l'instar de la cyberdépendance, de la pédopornographie, de la pornographie violente, de la cyberdiffamation, de la soustraction frauduleuse de données personnelles à des fins malveillantes..

C'est parce qu'ils sont particulièrement vulnérables et généralement peu informés des menaces qui existent sur la toile qu'il convient de sensibiliser nos enfants à tous ces dangers pour les aider à en avoir une **utilisation raisonnée, responsable et sûre**.



AVERTISSEMENT



Un blog, un forum, un espace perso ne constituent pas des espaces privés et n'échappent pas à l'application du droit français. Tout internaute est identifiable et peut donc faire l'objet de poursuites en cas de violation de la loi.